



Vaut-il la peine de créer sa PME dans le canton du Jura?

Le Canton apporte un soutien aux start-up qui développent une innovation technologique, en particulier dans trois domaines-clé: medtech (microtechniques liées aux sciences de la vie) et biotech, «green tech» (technologies liées au développement durable) et technologies de l'information et de la communication.

Le carrossier, le menuisier, le mécanicien, l'horloger, etc. peuvent-ils également se faire aider pour la création de leurs entreprises ?

Notre économie cantonale repose en grande partie sur les PME, particulièrement dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie. Ces entreprises sont un moteur pour la création d'emplois et pour la formation d'apprentis sur le territoire jurassien.

Soucieux de préserver et de promouvoir la maîtrise du savoir-faire dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie, qui caractérisent notre canton, nous prions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes:

1. **Durant ces 5 dernières années, combien de nouvelles PME ont été créées dans le canton du Jura, par des habitants de ce dernier?**
2. **Quel est leur répartition par domaines d'activités?**
3. **Combien de ces sociétés ont-elles fait l'objet d'une analyse par Créapole avant ou pendant leur création?**
4. **Aujourd'hui, combien de ces sociétés sont-elles encore en activité?**
5. **Une aide financière est-elle accordée pour une personne en emploi désirant créer une PME dans un domaine autre que: medtech, biotech «green tech» et technologies de l'information et de la communication. Si oui laquelle?**

Par avance, nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 21 avril 2010

L'auteur

Frédéric Seuret